

**Adel AYADI**

**EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**

**Adresse:** Rue Bir El Radhouane – N°15, 1<sup>er</sup> Etage

Ennaser 2 - Ariana

**Tél :** 71 811 340 - **Fax :** 71 811 340

**E-Mail:** adel.ayadi.2aconsulting@gmail.com

## **Fondation Konrad Adenauer**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**JANVIER 2023**

## **CONTENU**

<b>I – RAPPORT GENERAL</b>	<b>Page - 3 -</b>
<b>II – ETATS FINANCIERS</b>	<b>Page - 6-</b>

**Adel AYADI**

**EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**

**Adresse:** Rue Bir El Radhouane – N°15, 1<sup>er</sup> Etage

Ennaser 2 - Ariana

**Tél :** 71 811 340 - **Fax :** 71 811 340

**E-Mail:** adel.ayadi.2aconsulting@gmail.com

## **Fondation Konrad Adenauer**

### **Rapport du commissaire aux comptes Etats financiers Exercice clos le 31 décembre 2021**

***Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur de la fondation Konrad Adenauer,***

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1<sup>er</sup> novembre 2022, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la fondation Konrad Adenauer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Les états financiers de la fondation Konrad Adenauer arrêtés au 31 décembre 2021, dégagent un total bilan brut de 4 109 778 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la fondation au 31 Décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion sans réserve exprimée ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La fondation a procédé en 2021 à la régularisation de sa situation vis-à-vis les obligations prévues par le décret-loi n°2011-88 portant sur les associations et à la loi n°2018-52 relative au registre national des entreprises. La date du premier bilan a été fixée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Toutefois, les soldes d'ouvertures ont été intégrés sur la base des inventaires des immobilisations, les soldes bancaires, des soldes en caisses et des engagements vis-à-vis des tiers.
- La fondation a acquis en 2019 une villa titre foncier n° 135593 située dans les berges du lac pour son siège social. Jusqu'à la date du présent rapport, ladite villa n'a pas fait l'objet de l'enregistrement au nom de la fondation à la conservation de la propriété foncière.



#### **4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour états financiers**

La direction de la fondation est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités, de communiquer le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

#### **5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.



## **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation Konrad Adenauer. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au comité directeur. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne.

## **2. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, à ce titre :

- Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport financier et moral établi par votre comité directeur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport financier et moral sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la fondation Konrad Adenauer a obtenu une déclaration d'existence fiscale et un matricule fiscal auprès du bureau de contrôle des impôts compétent en date du 01 juillet 1995 sous le numéro (0487884 Y). A ce titre elle est désormais tenue d'accomplir ses obligations fiscales prévues par la réglementation en vigueur ;
- Conformément à la loi n° 2018-52 du 29 octobre 2018, relative au registre national des entreprises, la fondation Konrad Adenauer a obtenu son registre national des entreprises le 25 mai 2021.
- Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2021, qui sont les suivants :
  - Le registre des délibérations des organes de direction.
  - Le registre des activités et des projets.
  - Le registre des donations.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'autres observations à formuler à l'issue de ces vérifications.

**Le Commissaire aux Comptes  
Adel AYADI**

**Ariana, le 5 janvier 2023**



**FONDATION KONRAD ADENAUER FKA - TUNISIE**



**États financiers**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## ***ETATS FINANCIERS***

## ***ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE***

*Exercice clos le 31 décembre 2021  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<i>Note</i>	<i>Solde au 31 décembre 2021</i>
<b><u>Actifs</u></b>	2	
<b>AC1- Liquidités et Equivalents de Liquidités</b>	2.1	655 374
<b>AC3- Autres Actifs Courants</b>	2.2	15 167
<b>AC7- Immobilisations financières</b>		-
<b>AC8- Immobilisations Corporelles</b>	2.3	3 438 853
<b>AC9- Immobilisations Incorporelles</b>	2.4	385
<b>Total des actifs</b>	3	<b><u>4 109 778</u></b>
<b><u>Passifs &amp; Actifs Nets</u></b>		
<b><u>Passifs</u></b>		
<b>PA2- Autres Passifs Courants</b>	3.1	59 413
<b>PA3- Fournisseurs et comptes rattachés</b>	3.2	16 782
<b>PA5- Apports reportés</b>	3.3	594 345
<b>Total des Passifs</b>		<b>670 540</b>
<b><u>Actifs nets</u></b>		
<b>AN2- Apports affectés à des immobilisations</b>	4.1	3 439 238
<b>AN6- Excédents ou déficits reportés</b>		-
<b>AN7- Excédent ou déficit de l'exercice</b>		-
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>3 439 238</b>
<b><u>Total des passifs et actifs nets</u></b>		<b><u>4 109 778</u></b>

## **ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**

**Période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021**  
**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

	Note	<b>Période de 6 mois clôse le 31 décembre 2021</b>
<b><u>Produits</u></b>	<b>5</b>	
<b>PR3- Subventions de fonctionnement</b>	5.1	3 777 981
<b>PR 7-Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice</b>	5.2	122 094
<b>Total des produits</b>		<b><u>3 900 076</u></b>
<b><u>Charges</u></b>	<b>6</b>	
<b>CH 1-Achats consommés de fournitures et approvisionnement</b>	6.1	707 219
<b>CH2- Charges de personnel</b>	6.2	557 402
<b>CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	6.3	122 094
<b>CH 4- Autres charges courantes</b>	6.4	2 511 926
<b>CH 5- Charges financières nettes</b>		1 435
<b>Total des charges</b>		<b>3 900 076</b>
<b>Excèdent ou déficit de l'exercice</b>		-

## ***ETAT DES FLUX DE TRESORERIE***

**Période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021**  
**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

**Période clôse le  
31 décembre 2021**

### **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES**

<b>F1- Encaissement des subventions de fonctionnement</b>	7.1	3 612 525
<b>F4- Encaissement d'autres revenus et apports</b>		-
<b>F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs</b>		(3 217 186)
<b>F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel</b>		(574 722)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES COURANTES</b>		<b>(179 383)</b>

### **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

<b>F8- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles</b>		(3 082)
<b>F10- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières</b>		-
<b>F11- Encaissement sur cession d'immobilisations financières</b>		-

### **FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

**(3 082)**

### **FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	7.2	<b><u>(182 465)</u></b>
<b><u>Trésorerie au début de l'exercice</u></b>		<b><u>837 839</u></b>
<b><u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>		<b><u>655 374</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

### I- Présentation générale de la fondation

La fondation Konrad Adenauer (F.K.A) bureau de Tunis est une filiale d'association allemande présente en Tunisie depuis le 12 Septembre 1995.

Le bureau de la fondation en Tunisie a procédé courant l'année 2021 aux régularisations juridiques nécessaires conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-88 portant sur les associations, la date de régularisation comptable a été fixée pour le 1<sup>er</sup> Juillet 2021, soit la date de la première adoption du référentiel comptable Tunisien.

Le bureau de la fondation en Tunisie est le fruit de la convention de coopération établie le 08 Mars 1982 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la fondation Mère à saint Augustin (République fédérale d'Allemagne) tel que ratifiée par la loi n°83-30 du 17 Mars 1983.

La KAS est une fondation politique proche de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (Christlich Demokratische Union Deutschlands, CDU) ayant pour but :

- La Promotion de la démocratie
- La bonne gouvernance économique
- Le renforcement des capacités des citoyens et les acteurs clés de la société afin de les motiver à s'engager et participer activement au développement de l'avenir socio-politique et économique de leur pays
- Le développement et la promotion des compétences des cadres au sein des institutions étatiques

La fondation est présidée depuis le 28 Juillet 2021 par Mr MALT GAIER, elle est sise à 14 Rue de l'Ile d'Ilba, les berges du lac 1053 Tunisie. (Identifiant RNE : 0487884Y)

Le bureau exécutif de la KAS Tunisie est composé de

- Monsieur MALT GAIER : Président
- Madame BRIGITTE TABIB : Secrétaire général

La fondation gère plusieurs projets en Tunisie dont le financement provient du :

- Ministère fédéral de la coopération économique et du développement Allemand (B.M.Z)
- Ministère fédéral des Affaires étrangères Allemand (AA)
- L'agence de coopération internationale allemande pour le développement (G.I.Z)

**Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de la fondation « KAS » ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables Tunisiennes et aux stipulations de la Norme Comptable Tunisienne NCT45 « Norme Comptable Relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs ».

La date de la première adoption étant fixée au 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

**Déclaration de conformité**

Les états financiers de la fondation « KAS » sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises. Ces états financiers sont composés de l'état de situation financière, de l'état des produits et des charges et de l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

**Monnaie de présentation**

Les comptes de la fondation KAS sont libellés en Dinars Tunisiens.

**Exercice social**

L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, pour l'année 2021, l'exercice comptable s'étend du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre.

**Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

L'élaboration des états financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions, prévues par le cadre conceptuel, à savoir :

- *L'hypothèse de la continuité de l'exploitation,*
- *L'hypothèse de la comptabilité d'engagement,*
- *La convention de l'entité,*
- *La convention de l'unité monétaire,*
- *La convention de la périodicité,*
- *La convention du coût historique,*
- *La convention de réalisation de revenu,*
- *La convention de la permanence des méthodes,*
- *La convention de l'information complète,*
- *La convention de prudence,*
- *La convention de l'importance relative,*
- *La convention de la prééminence du fond sur la forme.*

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la « KAS » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont les suivants :

**Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations de la société sont amorties selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement sont détaillés comme suit :

Description	Amortissements	Taux
Terrain	Non amortissable	-
Logiciel	3 ans	33%
Equipements de bureau	5 ans	20%
Matériel informatique	3 ans	33%
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 ans	15%
Bâtiments, constructions	20 ans	5%

Les dations aux amortissements relatives aux acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

#### **Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidité se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires.

Chaque projet géré pour le compte de la fondation mère dispose de son propre compte bancaire et de sa propre caisse.

#### **Les actifs nets**

Les actifs nets sont constitués de :

**Les apports affectés aux activités** : ce poste comprend par projet, les apports affectés par la fondation mère en vertu d'une affectation externe et un budget approuvé

Ces apports sont à rapporter aux produits du ou des exercices qui supportent les couts d'exécution des activités de la fondation.

**Les apports affectés aux immobilisations** : ce poste enregistre les apports effectués par les pourvoyeurs de fonds pour financer l'acquisition d'actifs amortissables, d'actifs non courants, ainsi que l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Ces apports sont rapportés aux résultats proportionnellement aux charges d'amortissement

#### **Les passifs**

Les passifs sont constitués essentiellement

**Les apports reportés** : Ce poste enregistre les apports donnés par les pourvoyeurs de fonds et qui correspondent à des charges reportées à des exercices futurs. Ces apports sont transférés en résultat (en produit) au moment de la constatation des charges correspondantes.

#### **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et comptabilisés.

Les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

## II- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

### Note 2.1 : AC1- Liquidités et équivalents de liquidités:

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités présente un solde de **655 374 DT** au 31 décembre 2021 qui se détaillent comme suit :

Désignation	2021
Citi Bank Tnd BMZ	655 369
Citi Bank Tnd AA	-
Citi Bank Tnd GIZ	-
Caisse dépenses BMZ	-
Caisse dépenses AA	5
<b>Total</b>	<b>655 374</b>

### Note 2.2 : AC3 - Autres actifs courants:

Les autres actifs courants totalisent un montant de **15 167 DT** et représentent les charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 se détaillant comme suit :

Désignation	2021
Assurance Automobile 2022	14 955
Assurance Multirisques 2022	212
<b>Total</b>	<b>15 167</b>

### Note 2.3 : AC8- Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements totalisent **3 438 853 DT** au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 01/07/21	Acquisitions de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/21	Amortissements			Valeur Nette au 31/12/21
				01/07/21	Dotations 21	31/12/21	
Terrain bâti (*)	1 320 000	-	1 320 000	-	-	-	1 320 000
Bâtiments (construction) (*)	1 981 045	-	1 981 045	148 578	49 526	198 105	1 782 941
Aménagements							
Agencements & Installations cons	188 345	-	188 345	55 298	14 126	69 423	118 921
Matériel de transport	605 801	-	605 801	423 960	38 553	462 513	143 288
Équipement de bureau	291 620	-	291 620	225 649	11 267	236 915	54 705
Matériel Informatique	177 967	3 082	181 049	153 466	8 585	162 051	18 999
<b>Total</b>	<b>4 564 778</b>	<b>3 082</b>	<b>4 567 860</b>	<b>1 006 951</b>	<b>122 056</b>	<b>1 129 007</b>	<b>3 438 853</b>

(\*) Courant l'année 2019, la fondation a acquis une Villa, titre foncier n°135593, d'une valeur de 3.000.000 DT pour son siège social. Jusqu'à la rédaction de ce rapport, ladite villa n'a pas fait l'objet d'enregistrement à la conservation de la propriété foncière au nom de la fondation.

La fondation a procédé courant l'année 2021 au recensement de ses actifs corporels et incorporels par projet pour les intégrer dans la comptabilité au 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au leurs coûts historiques.

Les amortissements ont fait l'objet de calcul sur la base de la date d'acquisition de chaque immobilisation.

#### Note 2.4 : AC9- Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisent **385 DT** au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

Libellé	Valeur Brute au 01/07/2021	Acquisitions de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2021	Amortissements			Valeur Nette au 31/12/2021
				01/07/2021	Dotations 2021	31/12/2021	
Logiciels	4 542	-	4 542	4 120	38	4 157	385
<b>Total</b>	<b>4 542</b>	<b>-</b>	<b>4 542</b>	<b>4 120</b>	<b>38</b>	<b>4 157</b>	<b>385</b>

#### Note 3.1 : PA2- Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisant **59 413 DT** au 31 décembre 2021 sont détaillés comme suit :

Désignation	2021
Etat- Impôts à payer	21 204
CNSS à payer	38 209
<b>Total</b>	<b>59 413</b>

La sous rubrique états impôts à payer représente le montant de la déclaration fiscale de mois de décembre 2021 à déclarer en 2022.

La sous rubrique CNSS à payer, représente la dette sociale relative au 4<sup>ème</sup> trimestre à payer en janvier 2022.

#### Note 3.2 : PA3- Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **16 782 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	2021
Facture non parvenue STEG 11 et 12	1 500
Facture non parvenue SONEDE 11 et 12	200
Assurance groupe T4-2021	5 450
Facture non parvenue Audit 2021	9 632
<b>Total</b>	<b>16 782</b>

#### Note 3.3 : PA5- Apports reportés

Les apports reportés totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de **594 345 DT** et représentent les sommes encaissées pendant l'exercice 2021 et servant pour le financement des activités des projets de l'année 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2021
Apports reportés (BMZ)	591 748
Apports reportés (AA)	2 597
<b>Total</b>	<b>594 345</b>

Les apports reportés (AA) correspondent aux charges d'assurance automobile de l'année 2022 constatées et payées d'avance en 2021.

Les apports reportés (BMZ) correspondent aux financements encaissés relatifs au budget de fonctionnement et d'investissement de l'année 2022.

#### Note 4.1 : AN2 - Apports affectés à des immobilisations

Le solde de la rubrique « Apports affectés à des immobilisations » au 31 décembre 2021 s'élève à 3 439 238 DT et se détaille comme suit :

Désignation	2021
Apports affectés à des immobilisations amortissables	4 572 402
Apports affectés à des immobilisations inscrits en résultat	(1 133 165)
<b>Total</b>	<b>3 439 238</b>

### III- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

#### Note 5.1 : PR3 – Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues de la part de la fondation mère, totalisent au 31 décembre 2021 la somme de 3 777 981 DT

Désignation	2021
Produits d'apports affectés aux activités BMZ	1 986 449
Produits d'apports affectés aux activités AA	1 752 248
Produits d'apports affectés aux activités GIZ	39 284
<b>Total</b>	<b>3 777 981</b>

#### Note 5.2 : PR7 – Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

Les résorptions des apports affectés aux immobilisations de la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2021 l'année 2021 totalisent 122 094 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	2021
Qp des apports affectés à des immo, inscrits aux produits BMZ	111 226
Qp des apports affectés à des immo , inscrits aux produits AA	10 293
Qp des apports affectés à des immo , inscrits aux produits GIZ	576
<b>Total</b>	<b>122 094</b>

#### Note 6.1 : CH1-Achats consommés de fournitures et approvisionnements:

Les achats consommés de fournitures et approvisionnements de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021 totalisent un montant de 707 219 DT et se rapportent à des achats non stockés d'études, prestations de service, matières et fournitures et se détaillent comme suit :

Désignation	2021
Achats d'études et de prestations de services (sous traitance de production)	540 076
Achats de matériels, équipements et travaux	124 654
Achats non stockés Matières et fournitures de bureau	34 503
Achats non stockés STEG	6 153

Désignation	2021
Achats non stockés SONDE	715
Achats non stockés Carburant	1 118
<b>Total</b>	<b>707 219</b>

**Note 6.2 : CH2 –Charges de personnel:**

Les charges de personnel de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021 totalisent la somme de **557 402 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	2021
Salaires Bruts	476 127
Cotisation de sécurités sociales	78 894
Accidents de travail	2 381
<b>Total</b>	<b>557 402</b>

**Note 6.3 : CH3- Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent en 2021 un montant de **122 094 DT** et sont détaillées comme suit :

Désignation	2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	38
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	122 056
<b>Total</b>	<b>122 094</b>

**Note 6.4 : CH4- Autres charges courantes:**

Les autres charges courantes totalisent **2 511 926 DT** en 2021 et se détaillent comme suit:

Désignation	2021
Frais de réception (Evènements, séminaires et colloques)	1 331 733
Personnel extérieur à la KAS (Formateurs et prestataires de services)	535 905
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	254 201
Etudes, recherches et divers services extérieurs	131 071
Transports de biens et personnel	76 200
Redevance pour concession de marques, brevets licences, procédés	71 484
Publicité, publication et relations publiques	44 578
Sous-traitance générale	23 548
Primes d'assurance	13 928
Frais postaux et frais de télécommunication	8 700
Entretien et réparation	5 399
Voyages et déplacements	4 883
Foprolos	4 761
Locations	2 943
Missions	1 436
Droit d'enregistrement et de timbres	815
Autres impôts, taxes et versements assimilés	341
<b>Total</b>	<b>2 511 926</b>

**IV- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note 7.1 : F1 – Encaissement des subventions de fonctionnement**

Les encaissements des subventions de fonctionnement allant du 01.07.2021 jusqu'au 31.12.2021 totalisent la somme de **3.612.525 DT** détaillés par projet comme suit :

Désignation	BMZ	AA	GIZ	Total
Liquidité au 01.07.2021 Banques	252 313	531 569	47 951	831 833
Liquidité au 01.07.2021 Caisses	3 186	2 820	-	6 006
<b>Total liquidités au 01.07.2021 (a)</b>	<b>255 500</b>	<b>534 388</b>	<b>47 951</b>	<b>837 839</b>
<b>Encaissement subventions de fonctionnement du 01.07 au 31.12 (b)</b>	<b>2 360 653</b>	<b>1 248 947</b>	<b>2 925</b>	<b>3 612 525</b>
<b>(c) = Liquidités disponibles (a)+(b)</b>	<b>2 616 153</b>	<b>1 783 335</b>	<b>50 875</b>	<b>4 450 364</b>

**Note 7.2 : F1 – Variation de trésorerie**

Désignation	BMZ	AA	GIZ	Total
(c) = Liquidités disponibles	2 616 153	1 783 335	50 875	4 450 364
Décaissements versés aux fournisseurs				(3 217 186)
Décaissements versés au personnel				(574 722)
Décaissement acquisitions d'immobilisation				(3 082)
<b>Total liquidités restantes</b>				<b>655 374</b>
<b>Total liquidités disponibles au 1<sup>er</sup> Juillet 2021</b>				<b>837 839</b>
<b>Variation de trésorerie au 31.12.2021</b>				<b>(182 465)</b>

**V- NOTES RELATIVES AU BUDGET DE TRESORERIE**

Désignation	BMZ	AA	GIZ	Total
Liquidité disponible au 01.07.2021 Banques	252 313	531 569	47 951	831 833
Liquidité disponible au 01.07.2021 Caisses	3 186	2 820	-	6 006
<b>Liquidité disponible au 01.07.2021</b>	<b>255 500</b>	<b>534 388</b>	<b>47 951</b>	<b>837 839</b>
<b>Encaissement budget 2021 et 2022</b>	<b>2 360 653</b>	<b>1 248 947</b>	<b>2 925</b>	<b>3 612 525</b>
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>2 616 153</b>	<b>1 783 335</b>	<b>50 875</b>	<b>4 450 364</b>
<b>Dépenses du 01.07 au 31.12</b>	<b>-1 960 784</b>	<b>-1 783 330</b>	<b>-50 875</b>	<b>-3 794 990</b>
<b>Trésorerie disponible au 31.12.2021</b>	<b>655 369</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>655 374</b>

Le report budgétaire provenant de l'année 2021 à l'année 2022 totalise **594.345 DT** et se détaille comme suit :

<b>Trésorerie disponible au 31.12.2021</b>	<b>655 374</b>
Dettes 2021 à payer en 2022	-59 413
Charges payées en 2021 concernant 2022	15 167
Dettes fournisseurs 2021 à payer sur le budget de l'année 2022	-16 782
<b>Apports reportés au titre de l'année 2022</b>	<b>594 345</b>

**VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Les états financiers de l'association arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2021, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

En outre, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers qui ont un impact sur les comptes de l'association arrêtés au 31 décembre 2021.